

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 164

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

COUR DES COMPTES ET  
AUTRES JURIDICTIONS  
FINANCIÈRES



PROGRAMME 164  
**Cour des comptes et autres juridictions financières**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pierre MOSCOVICI

*Premier président de la Cour des comptes*

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 15 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s'assurer du bon emploi de l'argent public et de contribuer au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Les juridictions financières soutenues par le programme comportent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des différentes lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. Par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens. L'action de la Cour des comptes peut se synthétiser par quatre grandes missions : juger, contrôler, certifier et évaluer ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en outre-mer (réparties sur quatre sites), procèdent à titre principal, au jugement des comptes des comptables publics, au contrôle des comptes, de la gestion et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les autres institutions associées que sont la Cour de discipline budgétaire et financière, le Conseil des prélèvements obligatoires et la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

La stratégie de contrôle 2021 des juridictions financières (Cour et CRTC) s'est inscrite dans le plan triennal 2019-2021 dont la détermination a été effectuée en conférences de programmation réunies par le Premier président de la Cour des comptes, mais la crise de la pandémie de covid-19 a eu évidemment des impacts dans la nature du contrôle opéré au cours de ces deux dernières années.

La crise sanitaire, économique et sociale a bouleversé la situation et les perspectives des finances publiques, modifiant en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle a confronté les juridictions financières au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense. Face au contexte particulier de ces deux dernières années, les travaux des juridictions financières se sont efforcés d'apporter des analyses objectives, étayées et chiffrées.

L'année 2021 a été également marquée par la mise en œuvre des transformations du plan stratégique JF 2025, initié depuis juin 2020. Il s'agit notamment du renforcement des capacités d'analyse des données produites par l'administration, de l'approfondissement des travaux sur la transition écologique et au renforcement des liens avec le monde du savoir par la signature de conventions avec plusieurs institutions universitaires et scientifiques. Ces actions démontrent la forte volonté qui anime les membres des juridictions financières pour le renforcement de leurs institutions.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2021 s'est soldée par une consommation totale de 215,47 M€ en AE et 218,32 M€ en CP, dont 192,65 M€ (en AE et CP) en dépenses de personnel et 22,81 M€ en AE et 25,66 M€ en CP sur les autres titres. Cette consommation est conforme aux ressources des juridictions financières puisqu'elle représente en CP 98% de la totalité des crédits disponibles, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale, les mouvements de l'année (dont fonds de concours et attributions de produits) et les reports de crédits issus de l'exercice 2020.

La mobilisation des moyens affectés au programme 164 en 2021 a notamment permis :

- la consolidation et la modernisation de l'infrastructure informatique des juridictions financières ;
- la réalisation des opérations immobilières prévues dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière, notamment la rénovation des espaces de circulation du troisième étage du Palais Cambon.

Concernant le volet performance du programme, la réalisation 2021 des quatorze indicateurs et sous-indicateurs par rapport à l'exécution 2020, met en évidence des évolutions hétérogènes. En effet, cette réalisation indique que onze d'entre eux sont en progression et trois sont en baisse. Par ailleurs, six de ces indicateurs atteignent la cible 2023, fixée lors de l'élaboration du projet de loi de finances 2021. Pour cinq autres, l'écart à la cible est inférieur à 10 %.

Ces résultats démontrent l'engagement des juridictions financières sur des objectifs ambitieux.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Garantir la qualité des comptes publics**

INDICATEUR 1.1 : Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)

INDICATEUR 1.2 : Effets sur les comptes des travaux de certification

### **OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques**

INDICATEUR 2.1 : Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

INDICATEUR 2.2 : Délais des travaux d'examen de la gestion

### **OBJECTIF 3 : Assister les pouvoirs publics**

INDICATEUR 3.1 : Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'auditions au Parlement

### **OBJECTIF 4 : Informer les citoyens**

INDICATEUR 4.1 : Nombre de retombées presse

INDICATEUR 4.2 : Fréquentation du site Internet des juridictions financières

### **OBJECTIF 5 : Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion**

INDICATEUR 5.1 : Délais de jugement

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Garantir la qualité des comptes publics****INDICATEUR****1.1 – Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	%	16	9	15-25	15-25	14	15-25
Chambres régionales et territoriales des comptes	%	18	18	15-25	15-25	23	15-25

**Commentaires techniques****Source des données** : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)**Mode de calcul** : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur, le montant des produits de fonctionnement figurant dans les comptes contrôlés au cours de l'année N ;
- au dénominateur, le montant total des produits de fonctionnement figurant dans l'ensemble des comptes soumis au contrôle. Pour des raisons de disponibilité des données, le taux d'une année est calculé sur la base de données de l'avant-dernier exercice (n-2).

**INDICATEUR****1.2 – Effets sur les comptes des travaux de certification**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de constats d'audit	Nb	124	124	111	165	165	124

**Commentaires techniques****Source des données** : Cour des comptes (première et sixième chambre)

**Mode de calcul** : L'indicateur est constitué par la recension des constats d'audit de l'année n-1 dans l'acte de certification des comptes de l'État et dans le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale. A compter de l'exercice 2020, la Cour des comptes a certifié pour la première fois, en application de l'article 25 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, les comptes annuels du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) et les comptes de chacun des deux régimes qui relèvent de ce conseil (retraite complémentaire et invalidité-décès).

La cible 2023 de cet indicateur a été corrigée entre le PAP 2021 et le PAP 2022, passant de 105 à 124, pour tenir compte de cette extension du périmètre.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Concernant l'indicateur 1.1 :**

L'évolution de l'indicateur est fortement tributaire de la taille des organismes contrôlés. Or, la masse financière de l'organisme ne constitue pas le seul critère guidant la programmation des contrôles juridictionnels réalisés par les juridictions financières sur les comptes produits par les comptables publics. Des critères tirés des enjeux et des risques présumés sont également pris en considération. Par ailleurs, les programmes visent à réaliser un contrôle tous les quatre ou cinq ans. En conséquence, l'évolution de l'indicateur peut comporter des fluctuations significatives et doit être appréciée sur plusieurs années.

S'agissant de la Cour des comptes, après une année 2018 où l'indicateur a enregistré un niveau particulièrement élevé en raison du contrôle de comptabilités caractérisées par des masses financières importantes et une année 2019 dans la cible (16%), le résultat de 2020 s'était situé sensiblement en deçà de la cible fixée entre 15 et 25% puisqu'il s'établissait à 9%. Le ralentissement de l'activité de contrôle juridictionnel imputable à la crise sanitaire s'étant moins fait sentir en 2021, l'indicateur atteint quasiment la limite basse de la cible avec 14%. Sur quatre ans (2018-2021), son évolution est donc satisfaisante.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, la couverture du champ de contrôle est conforme à la cible fixée. Il traduit une stratégie de programmation des contrôles plus concentrée sur les masses financières les plus significatives. En 2021, le volume des produits de fonctionnement dont les comptes ont fait l'objet d'un jugement s'élevait à 84 Md€.

#### Concernant l'indicateur 1.2 :

L'indicateur agrège les constats d'audit portant sur les comptes de l'État et sur les comptes du régime général de sécurité sociale. Une baisse de l'indicateur traduit une amélioration de la fiabilité des états financiers audités. Cet indicateur devrait atteindre une valeur nulle à terme, dans la perspective de la fiabilisation des comptes soumis à la certification. La décomposition selon l'origine des comptes conduit à présenter les projections ainsi :

Nombre de constats d'audit	2019	2020	Prévision 2021 PAP 2021	Prévision 2021 actualisée	2021 Réalisation	Cible 2023
Certification des comptes de l'Etat	23	23	19	22	22	17
Certification des comptes du régime général de la sécurité sociale (1)	101	101	92	114	114	88
Certification des comptes du CPSTI				29	29	19

(1) Pour le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale, le nombre de constats prévus au titre des exercices 2021 et suivants ne prend pas en compte ceux que la Cour des comptes pourrait être amenée à formuler sur les comptes de la CNSA et de la branche autonomie, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la loi du 7 août 2020 sur la dette sociale et l'autonomie. L'exercice 2021 est le premier pour lequel les comptes de la nouvelle branche autonomie seront certifiés par la Cour des comptes.

S'agissant de la certification des comptes de l'État, la réalisation 2021 et la prévision cible pour 2023 étayent l'hypothèse d'une poursuite de la fiabilisation des comptes de l'État. Le rythme de cette évolution dépend des dispositions prises par l'administration pour répondre aux constats d'audit formulés sur les comptes. Ces derniers peuvent concerner des désaccords persistants ou, le plus souvent, des anomalies, limitations ou incertitudes auxquelles l'administration n'a pas encore remédié.

S'agissant des constats d'audits formulés sur les comptes du régime général de sécurité sociale, la hausse sensible du nombre des constats d'audit (+13 par rapport à la réalisation 2020) s'explique principalement par le constat fait par la Cour, dans le contexte de la crise sanitaire, d'une impossibilité de certifier les comptes de l'activité de recouvrement (pour cinq motifs), alors qu'elle avait certifié les comptes 2019 avec des réserves (quatre réserves), et de la certification des comptes des branches de prestations avec un nombre plus élevé de réserves que sur les comptes 2019 (22 au lieu de 16) ; pour leur part, les comptes des organismes nationaux ont été certifiés avec 8 réserves, comme en 2019. Dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire, l'exercice 2021 restant affecté par les mesures exceptionnelles prises en 2020, pour certaines prolongées en 2021, le nombre prévisionnel de constats d'audit sur les comptes de l'exercice 2021 reste inchangé par rapport à l'exercice 2020. Cette prévision n'inclut pas les constats que la Cour des comptes pourrait être amenée à formuler sur les comptes de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de la branche autonomie, à l'issue de l'exercice 2021, premier exercice dont les comptes sont certifiés par la Cour des comptes.

À périmètre constant de branches et d'organismes nationaux du régime général, la cible retenue pour l'indicateur relatif à ce régime en 2023 (88 constats, hors branche autonomie) s'inscrit dans le scénario d'une reprise progressive de la trajectoire de levée de réserves à cet horizon. Les évolutions apportées aux dispositifs de contrôle interne mis en œuvre dans les organismes et les branches du régime général, le renforcement des contrôles automatisés et le développement des échanges de données numérisées utilisées pour le recouvrement des prélèvements sociaux et la liquidation des prestations pourraient favoriser une réduction du nombre de constats d'audit. Cette dernière dépendra également d'une meilleure anticipation des incidences que les dispositions législatives et réglementaires relatives au financement de la sécurité sociale peuvent avoir sur les comptes du régime général, afin d'éviter que des traitements comptables irréguliers ou que des mesures nouvelles mises en œuvre sans dispositif de contrôle approprié ne conduisent à la formulation de nouveaux constats d'audit par la Cour des comptes.

S'agissant des comptes du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), les prévisions pour l'exercice 2023 prennent en compte les perspectives de mise en œuvre d'actions visant à répondre au constat de la Cour d'une impossibilité de certifier les comptes de l'exercice 2020 et à améliorer le contrôle interne, ainsi que la fiabilité des échanges de données entre les organismes sociaux.

## OBJECTIF

### 2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques

## INDICATEUR mission

### 2.1 – Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75	78	75	75	77	75

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

## INDICATEUR

### 2.2 – Délais des travaux d'examen de la gestion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	mois	14	13,6	15-17	15-17	13,1	15-17
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	15,74	16,5	13-15	16-17	16	13-15



**Commentaires techniques**

Source des données : Cour et chambres régionales et territoriales des comptes (greffes)

Mode de calcul : Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Concernant l'indicateur 2.1 :

En raison de la crise sanitaire, les juridictions financières ont décidé de reporter la campagne de suivi des recommandations qui devait se tenir en 2020 à l'année 2021. De manière à maintenir la continuité de l'indicateur annuel, la campagne de suivi des recommandations conduite en 2021 a donc porté, pour la Cour, d'une part, sur les recommandations émises en 2017 et, d'autre part, sur celles émises en 2018. Les chambres régionales et territoriales des comptes ont également réalisé deux synthèses annuelles distinctes. Les juridictions financières ont ainsi effectué le rattrapage de la campagne précédente comme elles s'y étaient engagées.

Il en ressort que 78 % des recommandations suivies par les juridictions financières au titre de la campagne 2020 ont été totalement ou partiellement suivies d'effet ; ce taux restant stable pour la campagne de suivi 2021 (77 %).

Les juridictions financières maintiennent un objectif de 75 % dans la mise en œuvre, partielle ou totale, de leurs recommandations. Cette cible tient compte des caractéristiques parfois très diverses des recommandations : certaines, portant sur la gestion des administrations et organismes contrôlés, sont assez souvent mises en œuvre rapidement alors que celles plus stratégiques, appelant de véritables changements de fond dans les processus ou politiques publiques, sont plus longues et plus difficiles à mettre en œuvre.

Concernant l'indicateur 2.2 :

La durée d'un examen de la gestion varie selon les caractéristiques de l'entité ou de l'activité contrôlée. Du fait de la procédure contradictoire qui induit un double examen par la formation délibérante, elle est en moyenne supérieure à un an. Les contrôles particulièrement complexes, ou portant sur un périmètre large, peuvent avoir une durée plus longue.

S'agissant de la Cour des comptes, le résultat pour l'exercice 2021 s'établit à 13,1 mois et confirme la tendance à la baisse observée depuis 2014 (pour mémoire la durée moyenne constatée était alors de 18 mois) et ce, malgré le contexte de crise sanitaire.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes, le délai des travaux d'examen de gestion est légèrement supérieur à la limite haute de la cible fixée (16 mois pour 15 mois maximum souhaités) mais inférieur à la réalisation 2020. Cette année encore, cet indicateur est perturbé par les suspensions des procédures liées à la réserve électorale et/ou à la crise sanitaire qui ont retardé dans un certain nombre de cas les réponses des ordonnateurs aux observations provisoires. Il se réduit toutefois sensiblement de 5 mois par rapport à 2020, année particulièrement impactée par la crise sanitaire.

Pour mémoire, la cible 2023 a été déterminée lors de la construction du projet annuel de performance annexé au PLF 2021. De ce fait, elle ne tient pas compte des actions portées par le projet stratégique JF 2025. En effet, ce dernier projette de faire de la durée des travaux effectués par la Cour des comptes pour les commissions des finances des assemblées parlementaires la norme applicable à tous les contrôles des comptes et de la gestion de la Cour, avant une extension progressive aux chambres régionales. Le délai de production d'un rapport entre sa notification au contrôlé et la réception des observations devra ainsi être de 8 mois.

**OBJECTIF****3 – Assister les pouvoirs publics****INDICATEUR****3.1 – Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	%	91	90	95	90	92	95

**Commentaires techniques**Source des données : Cour des comptes (Service du rapport public et des programmes)

Mode de calcul : Dans le cas des « rapports obligatoires » prévus par la LOLF et la LOLFSS, le délai pris comme référence est celui résultant de ces textes. Dans le cas des travaux réalisés en application de l'article L. 132-7 du code des juridictions financières, ce délai est celui convenu entre la Cour et le Premier ministre. Pour les travaux réalisés au titre des articles LO. 132-3-1, L. 132-5 et L. 132-6 du code des juridictions financières, il s'agit du délai convenu entre la Cour et le Parlement.

**INDICATEUR****3.2 – Nombre d'auditions au Parlement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	75	48	75	75	71	75

**Commentaires techniques**Source des données : Cour des comptes (SRPP)

Mode de calcul : Nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes du Parlement, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**Concernant l'indicateur 3.1 :

L'année 2020 a été marquée par des retards liés à la crise sanitaire, résultant notamment de l'indisponibilité de certains services contrôlés au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour répondre aux demandes de la Cour.

En 2021, tous les rapports obligatoires prévus par la LOLF ou par le code des juridictions financières ont été transmis dans les délais.

S'agissant des communications au Parlement, les 16 rapports ont été transmis dans le délai imparti, à l'exception de deux rapports qui ont été adressés avec quelques jours de retard.

Concernant l'indicateur 3.2 :

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

Après avoir fortement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire, le nombre d'auditions par des instances parlementaires a retrouvé, en 2021, son niveau de 2019.

Il convient de noter que, depuis 2018, le nombre annuel d'auditions est nettement supérieur à son niveau antérieur (37 auditions en 2017, 59 en 2016), en raison notamment de l'organisation par l'Assemblée nationale du « Printemps de l'évaluation ».

En 2022, le nombre d'auditions pourrait à nouveau baisser en raison de la suspension des travaux parlementaires liée aux élections présidentielle et législatives.

La cible pour 2023 est construite sur l'hypothèse du maintien d'un haut niveau de sollicitation parlementaire.

**OBJECTIF****4 – Informer les citoyens****INDICATEUR****4.1 – Nombre de retombées presse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	Nb	27 140	18 471	22 000	23 000	21 418	24 000
Chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	11 931	8 618	7 000	11 000	11 070	7 500

**Commentaires techniques**

Source des données : Revue de presse des juridictions financières, Cour des comptes (Dir. Communication) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Pour la Cour, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations de la Cour et de son Premier président, sans limitation de délai post-publication. Pour les chambres régionales et territoriales, est recensé le nombre annuel total des retombées presse, toutes citations des juridictions concernées.

**INDICATEUR****4.2 – Fréquentation du site Internet des juridictions financières**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières	Nb	2 048 257	2 539 586	1 700 000	1 400 000	1 385 393	2 000 000

**Commentaires techniques**

Source des données : Cour des comptes (Dir. Communication)

Mode de calcul : Nombre de visiteurs uniques sur le site Internet des juridictions financières durant l'année civile. Cet indicateur est composé à partir des statistiques disponibles dans le cadre de l'exploitation technique du site Internet.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 4.1 :

Les retombées presse réalisées en 2021 sont en ligne avec les objectifs affichés, voire supérieures en ce qui concerne les CRTC. La reprise de la situation pandémique en fin d'année (variants Delta et Omicron) a compliqué la communication presse dans la toute dernière partie de l'année, ce qui explique une performance légèrement inférieure à la tendance volontariste affichée en prévision actualisée.

### Concernant l'indicateur 4.2 :

La comparaison de la fréquentation du site entre 2021 et 2020 est difficile à établir compte tenu du changement d'outil statistique. Néanmoins, la performance est proche de l'attente et marque une stabilisation de la fréquentation du site dans une année encore marquée par la pandémie, avec une moindre médiatisation des rapports lors du premier semestre 2021, y compris du Rapport public annuel dont la présentation n'a pu s'effectuer dans les conditions habituelles.

## OBJECTIF

### 5 – Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion

## INDICATEUR

### 5.1 – Délais de jugement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Cour des comptes	mois	12,3	10,8	10-11	10-11	8,8	10-11
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	7,50	10,3	7-8	8-9	8,4	7-8
Cour de discipline budgétaire et financière	mois	41,2	41	36	39	35	36

#### Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (greffe), chambres régionales et territoriales des comptes et Cour de discipline budgétaire et financière

Mode de calcul : Pour la Cour et les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai est calculé entre la notification du réquisitoire (acte par lequel la procédure de mise en jeu de la responsabilité est lancée par le Parquet) et la lecture de l'arrêt (Cour des comptes) ou du jugement (chambres régionales et territoriales des comptes). Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai est calculé entre la date de saisine par la Cour des comptes, par le Parquet ou par un ministre, et la date de notification de l'arrêt.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour la Cour des comptes, une amélioration très sensible des délais de jugement est enregistrée depuis 2016. Alors qu'ils étaient encore en moyenne supérieurs à 12 mois en 2018 et 2019, la réalisation 2020 s'est pour la première fois située dans la cible comprise entre 10 et 11 mois et ce, malgré le contexte de la crise sanitaire. La réalisation 2021 (8,8 mois) est encore meilleure même si ce constat doit être un peu tempéré par le fait qu'aucun dossier comportant des délais de procédure anormalement longs n'a été jugé au cours de cette année.

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, le délai moyen de jugement est légèrement supérieur à la cible mais inférieur à la réalisation 2020.

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Objectifs et indicateurs de performance

Pour la Cour de discipline budgétaire et financière, le délai moyen de traitement des affaires en 2021 est conforme aux objectifs de performance et il traduit une nette amélioration des procédures de la Cour. Compte tenu du faible nombre de décisions rendues dans l'année (9), l'indicateur est très sensible. Ainsi, sans une affaire dont la durée a été excessivement longue, le délai moyen de traitement aurait été de 26 mois. Cette amélioration sensible de la performance, qui fait suite à deux années marquées par une dégradation de l'indicateur, traduit les efforts conjoints de la Cour et du ministère public afin de maîtriser la durée de chacune des étapes de la procédure.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	500 000 887 296			40 728 010 40 064 278	41 728 010
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278				16 603 886 16 225 278	16 603 886
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615				62 783 205 60 997 615	62 783 205
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840				36 514 687 35 183 840	36 514 687
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219				7 486 409 7 382 219	7 486 409
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504				4 964 281 4 693 504	4 964 281
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	21 104 900 21 027 585	7 215 000 877 023	46 400 14 491	56 014 658 50 914 498	56 064 658
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>21 604 900</b>	<b>7 215 000</b>	<b>46 400</b>	<b>225 095 136</b>	<b>226 145 136</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 009 436 (hors titre 2)		+1 009 436	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-359 241		+429 345 (hors titre 2)		+70 104	
Total des AE ouvertes	195 869 595		30 305 080 (hors titre 2)		226 174 675	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>192 654 837</b>	<b>21 914 881</b>	<b>877 023</b>	<b>14 491</b>	<b>215 461 232</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	375 000 841 686			40 603 010 40 018 668	41 603 010
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278				16 603 886 16 225 278	16 603 886
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615				62 783 205 60 997 615	62 783 205
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840				36 514 687 35 183 840	36 514 687
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219				7 486 409 7 382 219	7 486 409
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504				4 964 281 4 693 504	4 964 281
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	23 523 591 24 203 581	911 070 600 747	46 400 14 491	52 129 419 53 814 218	52 179 419

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>23 898 591</b>	<b>911 070</b>	<b>46 400</b>	<b>221 084 897</b>	<b>222 134 897</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+1 009 436 (hors titre 2)		+1 009 436	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-359 241	+1 882 904 (hors titre 2)			+1 523 663	
Total des CP ouverts	195 869 595	27 748 401 (hors titre 2)			223 617 996	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>192 654 837</b>	<b>25 045 267</b>	<b>600 747</b>	<b>14 491</b>	<b>218 315 342</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	739 000 579 401			41 180 452	41 760 194 39 782 917
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610	16 611 610 16 301 452
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953	62 618 953 61 737 024
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631 35 763 908				36 367 631	36 367 631 35 763 908
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167	7 481 167 7 165 792
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745	4 919 745 4 839 059
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	26 143 799 26 276 449	1 940 000 642 394	43 500 24 441	55 208 023	55 258 023 54 991 291
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>195 521 282</b>	<b>26 882 799</b>	<b>1 940 000</b>	<b>43 500</b>	<b>224 387 581</b>	<b>225 017 323</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>193 058 758</b>	<b>26 855 850</b>	<b>642 394</b>	<b>24 441</b>		<b>220 581 444</b>

### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 441 452 39 203 516	539 000 491 242			40 980 452	41 560 194 39 694 759
22 – Contrôle des finances publiques	16 611 610 16 301 452				16 611 610	16 611 610 16 301 452
23 – Contrôle des gestions publiques	62 618 953 61 737 024				62 618 953	62 618 953 61 737 024
24 – Evaluation des politiques publiques	36 367 631				36 367 631	36 367 631

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 164

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
	35 763 908					<b>35 763 908</b>
25 – Information des citoyens	7 481 167 7 165 792				7 481 167	<b>7 481 167</b> <b>7 165 792</b>
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 919 745 4 839 059				4 919 745	<b>4 919 745</b> <b>4 839 059</b>
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 080 724 28 048 006	23 222 061 23 156 591	1 051 500 1 563 018	43 500 24 441	51 397 785	<b>51 447 785</b> <b>52 792 056</b>
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>195 521 282</b>	<b>23 761 061</b>	<b>1 051 500</b>	<b>43 500</b>	<b>220 377 343</b>	<b>221 007 085</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>193 058 758</b>	<b>23 647 833</b>	<b>1 563 018</b>	<b>24 441</b>		<b>218 294 050</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	193 058 758	196 228 836	192 654 837	193 058 758	196 228 836	192 654 837
Rémunérations d'activité	126 187 638	128 049 418	125 885 913	126 187 638	128 049 418	125 885 913
Cotisations et contributions sociales	66 169 163	67 356 943	65 986 087	66 169 163	67 356 943	65 986 087
Prestations sociales et allocations diverses	701 956	822 475	782 836	701 956	822 475	782 836
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	26 855 850	21 604 900	21 914 881	23 647 833	23 898 591	25 045 267
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 855 850	21 604 900	21 914 881	23 647 833	23 898 591	25 045 267
Titre 5 – Dépenses d'investissement	642 394	7 215 000	877 023	1 563 018	911 070	600 747
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	642 394	6 215 000	877 023	1 563 018	161 070	600 747
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	1 000 000	0	0	750 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	24 441	46 400	14 491	24 441	46 400	14 491
Transferts aux ménages	0	0	7 000	0	0	7 000
Transferts aux autres collectivités	24 441	46 400	7 491	24 441	46 400	7 491
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>225 095 136</b>			<b>221 084 897</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-359 241			-359 241	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 438 780			+2 892 340	
<b>Total*</b>	<b>220 581 444</b>	<b>226 174 675</b>	<b>215 461 232</b>	<b>218 294 050</b>	<b>223 617 996</b>	<b>218 315 342</b>

\* y.c. FdC et AdP



## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	609 474	1 050 000	1 009 436	609 474	1 050 000	1 009 436
<b>Total</b>	<b>609 474</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 009 436</b>	<b>609 474</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 009 436</b>

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		196 944		196 944				
03/2021		254 529		254 529				
04/2021		78		78				
05/2021		11 879		11 879				
06/2021		2 250		2 250				
07/2021		34		34				
08/2021		71		71				
09/2021		1 931		1 931				
10/2021		230 950		230 950				
11/2021		310 603		310 603				
01/2022		168		168				
<b>Total</b>		<b>1 009 436</b>		<b>1 009 436</b>				

#### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		665 059						
<b>Total</b>		<b>665 059</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		3 484 015		1 912 633				
<b>Total</b>		<b>3 484 015</b>		<b>1 912 633</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						27 786		27 786
19/11/2021						1 943		1 943
<b>Total</b>						<b>29 729</b>		<b>29 729</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021					359 241	3 690 000	359 241	
<b>Total</b>					<b>359 241</b>	<b>3 690 000</b>	<b>359 241</b>	

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>5 158 509</b>		<b>2 922 069</b>	<b>359 241</b>	<b>3 719 729</b>	<b>359 241</b>	<b>29 729</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	40 228 010 39 176 982	500 000 887 296	41 728 010 40 064 278	40 228 010 39 176 982	375 000 841 686	41 603 010 40 018 668
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886 16 225 278		16 603 886 16 225 278	16 603 886 16 225 278		16 603 886 16 225 278
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205 60 997 615		62 783 205 60 997 615	62 783 205 60 997 615		62 783 205 60 997 615
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687 35 183 840		36 514 687 35 183 840	36 514 687 35 183 840		36 514 687 35 183 840
25 – Information des citoyens	7 486 409 7 382 219		7 486 409 7 382 219	7 486 409 7 382 219		7 486 409 7 382 219
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281 4 693 504		4 964 281 4 693 504	4 964 281 4 693 504		4 964 281 4 693 504
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358 28 995 399	28 366 300 21 919 099	56 064 658 50 914 498	27 648 358 28 995 399	24 481 061 24 818 819	52 179 419 53 814 218
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>196 228 836</b>	<b>28 866 300</b>	<b>225 095 136</b>	<b>196 228 836</b>	<b>24 856 061</b>	<b>221 084 897</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-359 241	+1 438 780	+1 079 539	-359 241	+2 892 340	+2 533 099
Total des crédits ouverts	195 869 595	30 305 080	226 174 675	195 869 595	27 748 401	223 617 996
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>192 654 837</b>	<b>22 806 395</b>	<b>215 461 232</b>	<b>192 654 837</b>	<b>25 660 505</b>	<b>218 315 342</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 214 758	+7 498 685	+10 713 443	+3 214 758	+2 087 895	+5 302 653

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	196 228 836	28 866 300	225 095 136	196 228 836	24 856 061	221 084 897
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>196 228 836</b>	<b>28 866 300</b>	<b>225 095 136</b>	<b>196 228 836</b>	<b>24 856 061</b>	<b>221 084 897</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements de crédits constatés en 2021 en HT2 sont les reports de crédits 2020, deux décrets de transfert, l'ouverture d'attributions de produits et une annulation en loi de finances rectificative.

Le montant des reports de crédits (4,2 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) résulte de l'application des articles 15-II et 15-III de la LOLF. Ils sont retracés de la manière suivante :

- arrêté du 26 janvier 2021 : 0,7 M€ en AE au titre des autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles et non-engagées ;
- arrêté du 12 février 2021 : 3,5 M€ en AE et 1,9 M€ en CP au titre des reports généraux.

Les transferts de crédits de - 0,03 M€ liés au décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 au titre des différentes refacturations informatiques du réseau interministériel de l'État et au décret n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 concernant le financement de l'acheminement du stock des masques grand public par le ministère de l'intérieur.

L'annulation en loi de finances rectificative (loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021) de 3,7 M€ d'AE en raison de l'abandon d'un projet immobilier en Polynésie française.

Les flux d'attribution de crédits ont représenté 1 M€ et proviennent de 11 arrêtés d'ouverture de crédits au titre des produits de régie, des cessions mobilières et des commissariats aux comptes.

En titre 2, le seul mouvement constaté est une annulation de 359 241 € en AE et CP en loi de finances rectificative (loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021) en raison de crédits de masse salariale devenus sans objet.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les recettes encaissées en 2021 par voie d'attribution de produits, dont le montant s'élève à 1 009 436 € en hors titre 2, correspondent :

- à la rémunération de prestations de commissariat aux comptes, réalisées par la Cour au profit d'organisations internationales (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001) ;
- aux produits de cession de biens mobiliers par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes, au titre du décret n° 2006-1004 du 10 août 2006 portant attributions de produits des cessions de biens mobiliers provenant des services de l'État.

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	981 145	1 154 652	2 135 797	981 145	994 242	1 975 387
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-981 145	-1 154 652	-2 135 797	-981 145	-994 242	-1 975 387
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Conformément aux modalités particulières de gestion des crédits du programme, la réserve de précaution est dégelée au nom de l'indépendance des juridictions financières. La réserve de 2,13 M€ (dont 0,98 M€ sur le titre 2 et 1,15 M€ sur le hors titre 2) a ainsi été intégralement levée dès le début de l'année.

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 Justification au premier euro

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0,00	770,91	795,00	0,00	766,69	-28,31
1135 – Catégorie A	0,00	551,45	542,00	0,00	569,73	+27,73
1136 – Catégorie B	0,00	252,26	266,00	0,00	244,85	-21,15
1137 – Catégorie C	0,00	188,26	199,00	0,00	176,87	-22,13
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1 762,88</b>	<b>1 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 758,14</b>	<b>-43,86</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-0,21	-4,01	+11,11	-15,12
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+13,51	+4,77	+10,91	-6,14
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-2,68	-4,73	-0,95	-3,78
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-16,00	+4,61	+5,51	-0,90
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,38</b>	<b>+0,64</b>	<b>+26,58</b>	<b>-25,94</b>

La consommation 2021 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 758 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de 8 ETPT par rapport à la consommation dans Chorus (1 750 ETPT) pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans Chorus (2 ETPT) et des agents en demi-traitement maladie qui sont décomptés pour 0,5 ETPT quelle que soit leur quotité de travail (6 ETPT).

Les corrections techniques se rapportent d'une part, aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) intervenues, et d'autre part, à la diminution du nombre d'agents en contrat à durée déterminée de moins de 10 mois de catégorie C.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1134 – Catégorie A +	118,40	32,00	5,49	125,70	22,00	7,37	+7,30	+8,00
1135 – Catégorie A	68,50	9,90	6,38	67,10	0,00	7,34	-1,40	+2,00
1136 – Catégorie B	33,20	16,20	5,63	34,60	0,00	7,24	+1,40	0,00
1137 – Catégorie C	24,40	4,00	6,51	24,60	0,00	7,00	+0,20	0,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
<b>Total</b>	<b>244,50</b>	<b>62,10</b>		<b>252,00</b>	<b>22,00</b>		<b>+7,50</b>	<b>+10,00</b>

### SORTIES RÉALISÉES EN 2021

Le nombre total des sorties s'établit à 244,5 ETP pour 207 ETP initialement prévus.

En catégorie A+, alors que 110 départs avaient été prévus (dont 25 à la retraite), 118,4 départs ont été constatés dont 33 fins de détachement, 33 départs en détachement, 32 départs à la retraite, 6 situations interruptives (disponibilités, CLD, congés parentaux), 4 fins de contrat et 9 départs définitifs (démissions, décès). A cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 1,4 ETP.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 56 (dont 12 départs à la retraite). Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 68,5 ETP dont 33,5 fins de détachement et de PNA (CIGeM), 9,9 départs à la retraite, 8,8 départs en détachement ou PNA, 7 démissions de contractuels, 3 fins de contrat et 4,3 situations interruptives (disponibilités, CLD, congés parentaux). À cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 2 ETP.

Les sorties en catégorie B s'établissent à 33,2 (dont 8 fins de détachement, 16,2 départs à la retraite, 4 fins de contrat, 2 départs en détachement et 3 démissions) pour une prévision initiale de 27 dont 12 départs à la retraite.

Enfin, la catégorie C a enregistré 24,4 sorties (dont 4 départs à la retraite, 9 fins de contrats, 7,8 fins de détachement, 1 départ en détachement et 2 démissions). À cela s'ajoutent les diminutions de quotités de travail à hauteur de 0,6 ETP. Le PAP 2021 prévoyait 14 départs dont 8 à la retraite.

### ENTRÉES RÉALISÉES EN 2021

Le nombre total des entrées s'établit à 252 ETP pour 217 ETP initialement prévus. Le solde des entrées et des sorties s'établit à + 7,5 ETP.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées (125,7 ETP) sont supérieures aux prévisions initiales (118 ETP). Le détail des entrées est le suivant :

- 6 magistrats recrutés à la sortie de l'ENA ;
- 8 concours CRC
- 4 recrutements d'officiers en application de l'article L.4139-2 du code de la défense ;
- 4 nominations au tour extérieur ;
- 14 agents contractuels dont 11 experts en certification ;
- 66 détachements entrants dont 26 rapporteurs extérieurs, 37 magistrats de CRTC, 2 CMSE issu de la loi de 2016 et 1 conservatrice générale des bibliothèques ;
- 22 réintégrations après détachement ou disponibilité.

A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 1,7 ETP.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées (67,1 ETP) supérieures aux prévisions initiales (58 ETP), notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2021 (59,2 ETP) est supérieur à la prévision (41 ETP).

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements (89,3 ETP). Les autres modes d'entrée restent plus limités (26 agents contractuels et 8,3 réintégrations

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

après détachement, disponibilité ou congé parental). A cela s'ajoute une augmentation des quotités de travail à hauteur de 2,7 ETP. Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 126,3 ETP pour une prévision initiale de 93 ETP.

### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	787,00	789,32	0,00	0,00	-2,75	-0,93	+11,44	-12,37
Services régionaux	1 015,00	968,82	0,00	0,00	-2,63	+1,57	+15,14	-13,57
<b>Total</b>	<b>1 802,00</b>	<b>1 758,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5,38</b>	<b>+0,64</b>	<b>+26,58</b>	<b>-25,94</b>

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	+10,00	789,40
Services régionaux	0,00	1 001,90
<b>Total</b>	<b>+10,00</b>	<b>1 791,30</b>

Les effectifs de la Cour des comptes sont positionnés sur la ligne "Administration centrale" et les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) sont positionnés sur la ligne "Services régionaux".

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
21 – Examen des comptes publics	341,00	328,00
22 – Contrôle des finances publiques	147,00	141,00
23 – Contrôle des gestions publiques	547,00	533,00
24 – Evaluation des politiques publiques	325,00	308,00
25 – Information des citoyens	64,00	62,00
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	42,00	39,00
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	336,00	347,14
<b>Total</b>	<b>1 802,00</b>	<b>1 758,14</b>
Transferts en gestion		0,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
6,00	0,08	0,00

Les 6 apprentis sont accueillis par la Cour des comptes dans les filières informatique et juridique.

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)	
(ETP ou effectifs physiques)		1 311	
<b>Effectifs gérants</b>	<b>31,7</b>	<b>2,42 %</b>	
administrant et gérant	17,3	1,32 %	
organisant la formation	5,5	0,42 %	
consacrés aux conditions de travail	2,5	0,19 %	
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	5	0,38 %	

  

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois	
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
63,09 % (1 311 effectifs physiques)	23,44 % (487 effectifs physiques)	3,27 % (68 effectifs physiques)	10,20 % (212 effectifs physiques)

Commentaires et mode de calcul :

L'indicateur est calculé sur la base du ratio entre le nombre de personnels gestionnaires ou « effectifs gérants » et les effectifs « gérés » inclus dans le plafond d'emplois autorisé en LFI :

- au *dénominateur*, sont pris en compte les effectifs physiques sous plafond « intégralement gérés » par la direction des ressources humaines de la Cour des comptes. Ne sont pas intégrés les agents sous plafond en position de détachement entrant ou de mise à disposition sortante, qui ne sont considérés que comme partiellement gérés, bien que pris en charge par les juridictions financières pour leur rémunération, avancement, promotion, formation, action sociale, etc.

- au *numérateur*, sont comptabilisés les effectifs « gérants » (48,3 ETP avant retraitement) de l'ensemble des personnels des juridictions financières (Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes), sous et hors plafond d'emplois, intégralement ou partiellement gérés.

Pour rendre compte dans le calcul du ratio des spécificités de la gestion des ressources humaines des juridictions financières, un coefficient de 63,09 % correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois a été appliqué aux effectifs « gérants », afin de tenir compte du volume important :

- des personnels accueillis en détachement entrant (magistrats de CRTC, rapporteurs extérieurs à la Cour, autres personnels de catégorie A, B et C) ;  
- des personnels exerçant leurs fonctions hors des juridictions financières et continuant de faire l'objet d'actes de gestion (notamment les magistrats).

Le numérateur ainsi retraité porte les effectifs « gérants » à 31,7 ETP.



**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS**

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>126 187 638</b>	<b>128 049 418</b>	<b>125 885 913</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>66 169 163</b>	<b>67 356 943</b>	<b>65 986 087</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	47 930 642	49 013 523	47 839 137
– Civils (y.c. ATI)	47 546 050	48 644 511	47 472 317
– Militaires	384 592	369 012	366 820
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	18 238 521	18 343 420	18 146 951
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>701 956</b>	<b>822 475</b>	<b>782 836</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>193 058 758</b>	<b>196 228 836</b>	<b>192 654 837</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>145 128 115</b>	<b>147 215 313</b>	<b>144 815 700</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale "Pensions" sont de 74,6 % pour les personnels civils et de 126,07 % pour les personnels militaires.

Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 22 agents pour 0,25 M€.

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2020 retraitée</b>	<b>145,02</b>
Exécution 2020 hors CAS Pensions	145,13
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,11
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,53
– Mesures de restructuration	-0,06
– Autres dépenses de masse salariale	0,49
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-0,12</b>
EAP schéma d'emplois 2020	1,91
Schéma d'emplois 2021	-2,02
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,02</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,02</b>
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,21</b>
GVT positif	1,75
GVT négatif	-1,97
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>-0,51</b>
Indemnisation des jours de CET	0,46
Mesures de restructurations	0,09
Autres rebasages	-1,06

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,60</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres variations	0,52
<b>Total</b>	<b>144,82</b>

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2020, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET), aux dépenses liées à la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), aux mesures d'accompagnements des restructurations assurées en 2012 et 2013 (décret n°2012-255 du 23 février 2012 relatif au siège et au ressort des CRTC) et de 2015 (loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral) ainsi qu'aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à disposition à l'extérieur des juridictions financières (0,69 M€) et aux dépenses réalisées sur fonds de concours au titre des jumelages avec l'Algérie et le Maroc (-0,20 M€).

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2021, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,46 M€, les mesures d'accompagnement des restructurations à hauteur de 0,09 M€. La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-1,06 M€). Par ailleurs, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 51 agents pour un montant de 20 412 € et aucun versement n'est intervenu en 2021 concernant les mesures pour les bas salaires.

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2021 à -0,21 M€ (-0,15 % de la masse salariale hors CAS pensions). Le GVT positif de l'ensemble des personnels des juridictions financières s'élève à 1,75 M€ (1,21 % de la masse salariale hors CAS pensions). La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif (ou effet de noria) représente une économie de 1,36 % de la masse salariale hors CAS.

Les « autres variations des dépenses de personnel » inscrites pour 0,60 M€ comprennent la variation des dépenses de prestations sociales et allocations diverses (+0,08 M€) dont 0,01 M€ au titre du versement du forfait mobilités durables prévu par le décret 2020-543 du 9 mai 2020. Les autres variations des dépenses de personnels constatées en 2021 pour un montant global de 0,52 M€ intègrent le paiement de 3 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle prévues par le décret 2019-1593 du 31 décembre 2019 (0,10 M€), la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel pour les agents de catégories B et C prévue par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP (0,27 M€) ainsi que diverses variations pour 0,15 M€ (augmentation du coût des congés longue durée et de la rémunération des contractuels).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	97 612	118 283	109 458	85 450	103 912	95 942
1135 – Catégorie A	58 956	68 799	65 672	50 727	59 836	56 717
1136 – Catégorie B	40 461	46 631	41 930	34 734	40 421	36 170
1137 – Catégorie C	34 116	38 162	32 731	29 072	32 834	27 670

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (par la voie du détachement notamment), parmi les personnels de catégorie A+, il peut être précisé :

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

- le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat de la Cour est de 103 303 € et de 80 706 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes ;
- le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat de la Cour est de 123 620 € et de 100 003 € pour un magistrat de chambre régionale des comptes.

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						18 297	18 297
Mise en oeuvre du protocole PPCR	99	A et C	Corps administratifs et techniques	01-2021	12	18 297	18 297
<b>Total</b>						<b>18 297</b>	<b>18 297</b>

La seule mesure catégorielle intervenue sur le programme 164 est liée à l'application du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 791	736 518		<b>736 518</b>
Logement	22	51 818		<b>51 818</b>
Famille, vacances	350	65 042		<b>65 042</b>
Mutuelles, associations	70	19 000		<b>19 000</b>
Prévention / secours	1 791	149 462		<b>149 462</b>
Autres	1 791	51 069		<b>51 069</b>
<b>Total</b>		<b>1 072 909</b>		<b>1 072 909</b>

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Les dépenses autres concernent principalement les prestations de sténographie pour les compte-rendus des rendez-vous syndicaux (Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, Conseil supérieur de la Cour).

**COÛTS SYNTHÉTIQUES****INDICATEURS IMMOBILIERS**

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale	Services déconcentrés	Total
<b>Surface</b>	1	SHON du parc	m <sup>2</sup>	<b>28 011</b>	<b>67 634</b>	<b>95 645</b>
	2	SUB du parc	m <sup>2</sup>	<b>22 307</b>	<b>57 064</b>	<b>79 371</b>
	3	SUN du parc	m <sup>2</sup>	<b>10 813</b>	<b>21 606</b>	<b>32 419</b>
	4	SUB du parc	m <sup>2</sup>	<b>22 037</b>	<b>32 968</b>	<b>55 005</b>

		domanial							
	5	Ratio SUB / SHON	%	79,64%		84,37%			82,98%
Occupation	6	Poste de travail	nb	<b>872</b>		<b>1 065</b>			<b>1 937</b>
	7	Ratio SUN / poste de travail	m <sup>2</sup> / PT	<b>12</b>		<b>20</b>			<b>17</b>
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	420 122		506 327			926 449
			€ programme 723	0		0			0
		<b>total</b>	<b>€</b>	<b>420 122</b>		<b>506 327</b>			<b>926 449</b>
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m <sup>2</sup>	18,83		8,87			11,67
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE "164"	508 417	AE "164"	359 411	AE "164"	867 828
				CP "164"	300 939	CP "164"	312 546	CP "164"	613 485
		AE "723"		53 271	AE "723"	456 798	AE "723"	510 069	
		CP "723"		51 891	CP "723"	332 551	CP "723"	384 442	
		<b>Total AE</b>		<b>561 688</b>	<b>Total AE</b>	<b>816 209</b>	<b>Total AE</b>	<b>1 377 897</b>	
		<b>Total CP</b>		<b>352 830</b>	<b>Total CP</b>	<b>645 097</b>	<b>Total CP</b>	<b>997 927</b>	
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m <sup>2</sup>	AE	25,49	AE	24,76	AE	25,05
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	16,01	CP	19,57	CP	18,14
	12	Coût des travaux structurants	€	AE "164"	163 793	AE "164"	0	AE "164"	163 793
				CP "164"	294 203	CP "164"	0	CP "164"	294 203
				AE "723"	0	AE "723"	145 722	AE "723"	145 722
				CP "723"	0	CP "723"	626 863	CP "723"	626 863
				<b>Total AE</b>	<b>163 793</b>	<b>Total AE</b>	<b>145 722</b>	<b>Total AE</b>	<b>309 515</b>
				<b>Total CP</b>	<b>294 203</b>	<b>Total CP</b>	<b>626 863</b>	<b>Total CP</b>	<b>921 066</b>

Sur les surfaces :

Il s'agit des surfaces consolidées de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, après l'application des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015.

Le bilan décliné ci-après, sur l'occupation et l'entretien lourd, résulte plus particulièrement de l'exécution du dernier schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières (JF) qui couvre la période 2019-2023.

Sur l'occupation :

Le coût de l'entretien courant (ligne 8) correspond aux consommations sur le titre 3 en crédits de paiements. Il est fléché exclusivement sur le programme 164.

Sur ce dernier, la consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des cabinets ainsi qu'aux travaux d'entretien courant en matière de menuiserie, chauffage, climatisation et plomberie. Ces travaux consistent à poursuivre l'adaptation des espaces de travail de la Cour des comptes pour garantir la sécurité des personnes et améliorer le cadre de travail dans un contexte d'augmentation des effectifs.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), la consommation est principalement due aux travaux réalisés en matière de menu entretien.

Sur l'entretien lourd :

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

Le coût de l'entretien lourd (ligne 10) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur les programmes 164 et 723. Ces différents travaux sont principalement envisagés afin de permettre l'amélioration du confort thermique des bâtiments et leur mise aux normes.

Sur le programme 164, la consommation résulte principalement des opérations de rénovation thermique avec principalement, pour la Cour des comptes, le remplacement d'une verrière et d'une chaudière et, s'agissant des CRC, le remplacement des chaudières pour les CRC Ile-de-France et Nouvelle-Aquitaine ainsi que les travaux de mise aux normes du TGBT pour la CRC Bourgogne-Franche-Comté.

Sur le programme 723, la consommation résulte principalement de l'opération de réaménagement de deux niveaux de la CRC Hauts-de-France qui devrait être réceptionnée au cours du premier semestre 2022.

Le coût des travaux structurants (ligne 12) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiements sur le titre 5 relevant des programmes 164 et 723 :

Sur le programme 164, la consommation est principalement issue de l'achèvement des travaux du 3ème étage Cambon et des études sur les prochaines opérations de remplacement des menuiseries extérieures de l'immeuble Mondovi et du palais Cambon.

Sur le programme 723, la consommation a exclusivement pour origine les travaux de restructuration et de réhabilitation de la CRC Réunion. Cette opération sera réceptionnée au premier semestre de l'exercice 2022.

**RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE**

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Ratio d'efficacité en €	664	829	705	736	659
Nombre de postes de travail	2100	2100	2100	2100	2100

Le ratio d'efficacité bureautique 2021 a diminué.

Ce ratio est justifié par l'exécution de travaux planifiés sur le parc informatique nécessaires à son maintien en condition opérationnelle. Les investissements en postes de travail nomades, liés à la pandémie de covid-19 en 2020, ont permis de diminuer les acquisitions en 2021.

## *Dépenses pluriannuelles*

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>30 305 080</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>27 748 401</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>22 806 395</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>25 660 505</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>2 726 422</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>8 103 086</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>4 772 263</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>17 557 419</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>28 115 739</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>-4 824</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>28 110 915</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>8 103 086</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>20 007 829</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>22 806 395</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>17 557 419</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>5 248 976</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>25 256 805</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>9 559 093</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>15 697 712</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2021 s'élèvent à 25,3 M€ et sont en diminution par rapport aux exercices précédents (28,1 M€ en 2020 et 25,8 M€ en 2019). La seule brique immobilière comprend 83 % des restes à payer du fait des engagements pluriannuels des baux immobiliers pour plusieurs sièges de Chambres régionales et territoriales des comptes. Les autres briques connaissent des décaissements réalisés majoritairement l'année suivant la constitution du reste à payer.

Le volume des restes à payer du programme (25 256 805 €) intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 1 139 781 € (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2021 est donc de 24 117 024 €. Il se répartit ainsi :

	Restes à payer au 31/12/2020	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et au-delà
Immobilier	20 195 372	6 382 117	4 410 286	3 304 493	2 725 988	1 370 654	2 001 833
Informatique et télécom	1 672 465	999 700	419 742	253 022	0	0	0
Fonctionnement courant	1 468 469	1 408 901	27 873	16 630	15 065	0	0,01
Ressources humaines	780 719	768 374	12345	0	0	0	0
Total	24 117 024	9 559 093	4 870 246	3 574 145	2 741 053	1 370 654	2 001 833

La couverture des engagements des années 2021 et antérieures nécessitera en 2022 un volume de 9,6 M€ en CP, soit un taux de couverture de 40 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.



## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

### Justification par action

#### ACTION

##### 21 – Examen des comptes publics

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Examen des comptes publics	40 228 010	1 500 000	<b>41 728 010</b>	40 228 010	1 375 000	<b>41 603 010</b>
	39 176 982	887 296	<b>40 064 278</b>	39 176 982	841 686	<b>40 018 668</b>

L'action n°21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 328 ETPT en 2021 soit 19 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 182 agents de catégorie A+ ;
- 100 agents de catégorie A ;
- 27 agents de catégorie B ;
- 19 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	40 228 010	39 176 982	40 228 010	39 176 982
Rémunérations d'activité	26 377 452	25 755 453	26 377 452	25 755 453
Cotisations et contributions sociales	13 680 641	13 273 538	13 680 641	13 273 538
Prestations sociales et allocations diverses	169 917	147 992	169 917	147 992
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 500 000	887 296	1 375 000	841 686
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 500 000	887 296	1 375 000	841 686
<b>Total</b>	<b>41 728 010</b>	<b>40 064 278</b>	<b>41 603 010</b>	<b>40 018 668</b>

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action (soit 0,84 M€ en CP) regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale (0,46 M€), d'un montant supérieur de 0,14 M€ à la dépense en 2020, en raison de la mise en place d'un audit spécifique sur l'application Hélios, l'application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les 0,38 M€ restant de consommation sur cette action concernent les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI). L'activité de commissariat aux comptes d'organisations internationales a été financée sur les recettes perçues par voie d'attributions de produits au titre des

honoraires perçus en 2021 (0,97 M€). Les dépenses ont concerné essentiellement les frais de déplacements temporaires des agents concernés par ces activités.

Il convient de noter que les autres dépenses de fonctionnement du programme sont intégralement imputées sur l'action n°27.

## ACTION

### 22 – Contrôle des finances publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Contrôle des finances publiques	16 603 886		<b>16 603 886</b>	16 603 886		<b>16 603 886</b>
	16 225 278		<b>16 225 278</b>	16 225 278		<b>16 225 278</b>

L'action n°22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 141 ETPT en 2021 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 69 agents de catégorie A+ ;
- 50 agents de catégorie A ;
- 13 agents de catégorie B ;
- 9 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 603 886	16 225 278	16 603 886	16 225 278
Rémunérations d'activité	10 863 070	10 638 827	10 863 070	10 638 827
Cotisations et contributions sociales	5 671 408	5 523 352	5 671 408	5 523 352
Prestations sociales et allocations diverses	69 408	63 099	69 408	63 099
<b>Total</b>	<b>16 603 886</b>	<b>16 225 278</b>	<b>16 603 886</b>	<b>16 225 278</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

**ACTION****23 – Contrôle des gestions publiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Contrôle des gestions publiques	62 783 205		<b>62 783 205</b>	62 783 205		<b>62 783 205</b>
	60 997 615		<b>60 997 615</b>	60 997 615		<b>60 997 615</b>

L'action n°23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 533 ETPT en 2021 soit 30 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 258 agents de catégorie A+ ;
- 186 agents de catégorie A ;
- 52 agents de catégorie B ;
- 37 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	62 783 205	60 997 615	62 783 205	60 997 615
Rémunérations d'activité	41 091 341	39 980 892	41 091 341	39 980 892
Cotisations et contributions sociales	21 429 683	20 778 252	21 429 683	20 778 252
Prestations sociales et allocations diverses	262 181	238 471	262 181	238 471
<b>Total</b>	<b>62 783 205</b>	<b>60 997 615</b>	<b>62 783 205</b>	<b>60 997 615</b>

## ACTION

### 24 – Evaluation des politiques publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Evaluation des politiques publiques	36 514 687		<b>36 514 687</b>	36 514 687		<b>36 514 687</b>
	35 183 840		<b>35 183 840</b>	35 183 840		<b>35 183 840</b>

L'action n°24 « Evaluation des politiques publiques » a mobilisé 308 ETPT en 2021 soit 17 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 148 agents de catégorie A+ ;
- 109 agents de catégorie A ;
- 29 agents de catégorie B ;
- 22 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

## Cour des comptes et autres juridictions financières

Programme n° 164 | Justification au premier euro

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 514 687	35 183 840	36 514 687	35 183 840
Rémunérations d'activité	23 884 931	23 058 531	23 884 931	23 058 531
Cotisations et contributions sociales	12 477 242	11 987 477	12 477 242	11 987 477
Prestations sociales et allocations diverses	152 514	137 832	152 514	137 832
<b>Total</b>	<b>36 514 687</b>	<b>35 183 840</b>	<b>36 514 687</b>	<b>35 183 840</b>

## ACTION

### 25 – Information des citoyens

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Information des citoyens	7 486 409		<b>7 486 409</b>	7 486 409		<b>7 486 409</b>
	7 382 219		<b>7 382 219</b>	7 382 219		<b>7 382 219</b>

- 6 agents de catégorie B ;
- 3 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	7 486 409	7 382 219	7 486 409	7 382 219
Rémunérations d'activité	4 905 659	4 851 790	4 905 659	4 851 790
Cotisations et contributions sociales	2 548 931	2 502 560	2 548 931	2 502 560
Prestations sociales et allocations diverses	31 819	27 868	31 819	27 868
<b>Total</b>	<b>7 486 409</b>	<b>7 382 219</b>	<b>7 486 409</b>	<b>7 382 219</b>

**ACTION****26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	4 964 281		<b>4 964 281</b>	4 964 281		<b>4 964 281</b>
	4 693 504		<b>4 693 504</b>	4 693 504		<b>4 693 504</b>

L'action n°26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics » a mobilisé 39 ETPT en 2021 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 22 agents de catégorie A+ ;
- 12 agents de catégorie A ;
- 3 agents de catégorie B ;
- 2 agents de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur les actions n°21 et n°27.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 964 281	4 693 504	4 964 281	4 693 504
Rémunérations d'activité	3 254 503	3 087 089	3 254 503	3 087 089
Cotisations et contributions sociales	1 688 806	1 588 809	1 688 806	1 588 809
Prestations sociales et allocations diverses	20 972	17 606	20 972	17 606
<b>Total</b>	<b>4 964 281</b>	<b>4 693 504</b>	<b>4 964 281</b>	<b>4 693 504</b>

**ACTION****27 – Pilotage et soutien des juridictions financières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 648 358	28 416 300	<b>56 064 658</b>	27 648 358	24 531 061	<b>52 179 419</b>
	28 995 399	21 919 099	<b>50 914 498</b>	28 995 399	24 818 819	<b>53 814 218</b>

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

L'action n°27 « Pilotage et le soutien des juridictions financières » a mobilisé 347 ETPT en 2021 soit 20 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 54 agents de catégorie A+ ;
- 94 agents de catégorie A ;
- 115 agents de catégorie B ;
- 84 agents de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

La dépense réalisée est supérieure à la prévision effectuée en loi de finances initiale. Cet écart résulte de la non-prise en compte dans la prévision :

- des attributions de produits de l'exercice relatives à des cessions (44 149 €) ;
- des mouvements réglementaires de reports de 2020 à 2021 (1,91 M€ en CP). Ce report a été assuré au titre du schéma stratégique immobilier des juridictions financières dont la gestion est assurée sur plusieurs exercices.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 648 358	28 995 399	27 648 358	28 995 399
Rémunérations d'activité	17 672 462	18 513 331	17 672 462	18 513 331
Cotisations et contributions sociales	9 860 232	10 332 099	9 860 232	10 332 099
Prestations sociales et allocations diverses	115 664	149 968	115 664	149 968
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	21 154 900	21 027 585	23 573 591	24 203 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	21 154 900	21 027 585	23 573 591	24 203 581
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 215 000	877 023	911 070	600 747
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 215 000	877 023	161 070	600 747
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 000 000		750 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	46 400	14 491	46 400	14 491
Transferts aux ménages		7 000		7 000
Transferts aux autres collectivités	46 400	7 491	46 400	7 491
<b>Total</b>	<b>56 064 658</b>	<b>50 914 498</b>	<b>52 179 419</b>	<b>53 814 218</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Toutes les dépenses de fonctionnement du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale et de celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales particulièrement), qui sont imputées sur l'action n°21. Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 24,20 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

	CP (en M€)	%
Immobilier	9,30	38%
Fonctionnement courant	5,67	23%
Informatique	6,48	27%
Ressources humaines	2,75	11%
Total général	24,20	100%

### Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (9,3 M€ en CP) :

Les dépenses se déclinent en trois postes :

- les travaux immobiliers pour 0,3 M€ en AE et 0,48 M€ en CP, comprenant la part non immobilisée en investissement des travaux inscrits au schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- les prises à bail et charges associées dont les taxes : 1,69 M€ en AE et 4,29 M€ en CP ;
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 4,77 M€ en AE et 4,53 M€ en CP.

en M€	CP
Maintenances et entretien courant (vérifications)	1,76
Menus travaux (dits du locataire)	0,17
Energie et fluides	0,86
Nettoyage, gardiennage	1,66
Autres dépenses	0,08
Total	4,53

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour (qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées) et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	3 170 049	47%	3 661 898	39%
CRTC	3 585 280	53%	5 639 123	61%
Total	6 755 329	100%	9 301 021	100%

### Dépenses de fonctionnement courant (5,67 M€ en CP) :

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

*Dépenses logistiques : 2,80 M€*

Ces crédits se répartissent ainsi :

en M€	CP
coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile	0,28
frais de changement de résidence	0,18
accueil physique et téléphonique	0,51
achat ou location de mobilier	0,19
fournitures de bureau et achat de papier	0,25
frais d'affranchissement et de courrier	0,21



**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

acquisition et maintenance de matériels techniques (dont visioconférence, sonorisation, vidéos)	0,04
frais de logistiques et entretien divers	1,14

*Frais de déplacements temporaires : 0,90 M€ en CP*

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Cette activité a été particulièrement impactée par la crise de la covid-19 du fait de l'annulation de nombreuses missions. Ainsi, 2 843 jours de mission ont été effectués en 2021, contre 5 750 jours en 2019. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action n°21 (1 390 jours).

*Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,29 M€ en CP*

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

*Frais de documentation : 0,54 M€ en CP*

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

*Dépenses de communication : 0,18 M€ en CP*

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse, les achats d'objets promotionnels particulièrement dans le cadre des journées européennes du patrimoine, ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

*Dépenses d'études et d'expertises : 0,63 M€ en CP*

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par l'utilisation des outils numériques et l'ouverture des données.

*Gestion des liasses : 0,20 M€ en CP*

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptables publics aux juridictions financières.

*Travaux d'impression : 0,13 M€ en CP*

Ces dépenses concernent les coûts spécifiques d'impression de certains documents et rapports de la Cour des Comptes.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	4 111 660	74%	4 197 231	74%
CRTC	1 462 718	26%	1 474 918	26%
Total	5 574 377	100%	5 672 150	100%

#### Dépenses informatiques et de télécommunications (6,48 M€ en CP) :

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers. Pour ce faire, les dépenses ont poursuivi deux orientations :

- l'achat, le développement de logiciels et d'applications « métiers » : 3,12 M€ en CP. Ces actions ont porté notamment sur les développements d'un nouveau SI de programmation des travaux (1,7 M€), d'un logiciel d'aide à la rédaction (Plume) (0,78 M€), de la mise en place d'une solution ITSM (0,17 M€), d'un logiciel de référentiel (0,14 M€), d'une plateforme dématérialisée de contrôle (0,14 M€) et de divers autres projets ;
- les dépenses nécessaires à l'exploitation informatique et téléphonique (détaillées dans le tableau ci-après) : 3,36 M€ en CP.

En M€	CP
Téléphonie (communications et matériels)	0,31
Assistance informatique aux utilisateurs (9521)	0,47
Coût des réseaux et maintenance	1,13
Matériels informatiques	0,50
Coûts des moyens d'impression	0,22
Site internet	0,33
Autres dépenses	0,41
<b>Total</b>	<b>3,36</b>

Par rapport à la prévision (5,37 M€ de CP sur la brigue informatique pour le titre 3) la différence de 1,11 M€ s'explique en partie par un transfert vers le titre 3 des dépenses prévues en investissement pour 0,75 M€ dans le projet annuel de performance 2021. En effet, aucune dépense de développement informatique n'a donné lieu à une immobilisation dans le cadre des logiciels produits en interne, la plupart des développements ayant été effectués via des solutions sur étagère. L'écart restant de 0,36 M€ s'explique par des acquisitions supplémentaires de matériels pour assurer une homogénéité du parc informatique des juridictions financières.

L'exécution des crédits d'informatique et de télécommunications se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	6 147 237	98%	6 370 293	98%
CRTC	109 776	2%	110 882	2%
Total	6 257 012	100%	6 481 175	100%

#### Dépenses liées à la gestion des personnels (2,75 M€ en CP) :

**Cour des comptes et autres juridictions financières**

Programme n° 164 | Justification au premier euro

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage : 1,01 M€, en progression par rapport à l'exécution 2020 (0,7 M€) en raison de la mise en place de solutions pérennes d'e-learning et de formations en distanciel pour pallier les contraintes sanitaires ;
- les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages : 0,24 M€ ;
- le remboursement des personnels mis à disposition, par des personnes morales autres que l'État (0,17 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé pour 1,33 M€, comprenant les frais de restauration collective (0,71 M€), la médecine de prévention (0,12 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations, à la famille et diverses dépenses dont des expertises (0,25 M€) et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,26 M€). L'achat de matériel sanitaire pour lutter contre la pandémie de la covid-19 a été très résiduel au cours de l'année 2021 par rapport à 2020, il s'agit de dépenses ponctuelles d'achat de gel ou d'autotests dans le cadre de missions.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Toutes les dépenses d'investissement de la Cour des comptes et des autres juridictions financières sont exécutées sur cette action. Le montant total des investissements s'est élevé à 0,91 M€ en AE et 0,60 M€ en CP. Si la dépense constatée est légèrement inférieure à la prévision en CP (0,9 M€) du fait des dépenses informatiques qu'il était initialement envisagé d'immobiliser et qui ne l'ont pas été, elle est très inférieure à la prévision en AE (7,22 M€). Cet écart de 6,32 M€ s'explique par :

- les dépenses informatiques de projets passées en titre 3 et non en titre 5 (prévues pour 1 M€ en PAP 2021) ;
- l'abandon du projet de relocalisation d'une chambre régionale et territoriale des comptes impliquant une co-localisation dans une cité administrative à construire (prévue pour 3,69 M€ en PAP 2021) ;
- une exécution moins importante que prévue sur les travaux immobiliers pour 1,67 M€, lié notamment au report à 2022 de l'engagement du marché immobilier de construction de salles modulaires au sein du bâtiment Saint-Honoré du siège de la Cour des comptes. Bien que ce marché n'ait pas été engagé au cours de l'année 2021, une affectation sur tranche fonctionnelle a été effectuée pour un total de 2,35 M€ afin de flécher dès à présent cette opération d'investissement ;
- une exécution plus importante de 0,04 M€ sur les immobilisations concernant l'achat de matériel audiovisuel.

Unités de justification	CP (en M€)	%
Immobilier	0,50	84%
Fonctionnement Courant	0,10	16%
Informatique		0%
Ressources humaines		0%
Total général	0,60	100%

Le poste « Immobilier », comprend des immobilisations corporelles uniquement. Il correspond à des travaux réalisés au titre du schéma immobilier des juridictions financières.

Le poste « Fonctionnement courant » comprend des immobilisations corporelles uniquement et recouvre :

- 0,05 M€ pour le renouvellement d'une partie du parc automobile des juridictions financières ;
- 0,05 M€ pour l'achat de matériel audiovisuel.

**DEPENSES D'INTERVENTION**

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action n°27 ont été consommés en 2021 à hauteur de 14 491 € en AE et CP, contre 46 400 € inscrits en prévision. Cet écart s'explique par la suspension, en raison de la pandémie, des cotisations

2021 des chambres régionales et territoriales des comptes à l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI) et à la prise en charge sur le programme du Haut Conseil des Finances Publiques de la cotisation à l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « *European Organisation of Supreme Audit Institutions* » (EUROSAI).

Les consommations correspondent au versement du prix de la thèse, décerné par la Cour des Comptes pour 7 000 € et aux cotisations d'adhésion pour 7 491 €, versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle suivantes :

- l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « *The International Organisation of Supreme Audit Institutions* » (INTOSAI) ;
- l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF).